ART. PREMIER N° CE153

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL - $(\mathrm{N}^{\circ}\ 1037)$

Adopté

AMENDEMENT

N º CE153

présenté par

M. Germain, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires sociales, M. Liebgott et les commissaires du groupe SRC

ARTICLE PREMIER

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.